



## PRÉFÈTE DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cahors, le **29 JUIN 2026**

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le permis de conduire est un enjeu majeur pour nos concitoyens, notamment dans un département rural comme le Lot. Aussi, j'ai souhaité vous informer des sujets d'actualité ci-après.

Le titre de conduite au format européen (carte de crédit) sera obligatoire d'ici janvier 2033, et sa fabrication est gratuite pour les personnes qui font la demande de remplacement du permis pliant 3 volets rose vers le nouveau modèle.

En outre, depuis 2023, les conducteurs ont la possibilité de consulter leur solde de points, en toute autonomie, sans passer par la préfecture, grâce à un site Internet dédié. Ce site permet également la consultation des éventuelles infractions, et la délivrance d'une attestation de droits à conduire sécurisée (ADCS) en cas de perte ou vol du permis de conduire.

L'an dernier, un plan de communication à destination des professionnels de la santé a été réalisé pour sensibiliser les conducteurs au fait que certaines pathologies nécessitent le passage d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour le permis de conduire, pour conserver son assurance conducteur valide.

Cette année, la direction départementale des territoires engage un plan de communication :

- auprès des collèges et lycées, pour les informer sur les critères de sélection de l'auto-école et de la filière d'apprentissage,
- auprès des communes, pour informer les personnes déjà titulaires du permis de conduire, des sites Internet incontournables dans leur vie de conducteur.

Il est primordial que ces informations puissent parvenir au plus grand nombre. Aussi je vous remercie de porter à la connaissance de vos administrés les affiches annexées au présent courrier dans votre mairie, dans votre bulletin municipal ou sur vos réseaux sociaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète du Lot,

Marlyne POULAIN